SAINT-ANDRÉ

INTERFACE. « Maires et Citoyens » est disponible sur smartphones et tablettes.

Une appli pour des relations directes entre population et élus

ne équipe de développeurs a concu et réalisé un projet informatique de démocratie participative. En 2016, l'application « Maires et Citoyens » a d'abord été testée pendant plusieurs mois dans une commune pilote de la Côte d'Azur, puis offerte aux communes du territoire national. Aujourd'hui, 150 d'entre elles ont adhéré à la plateforme dans plusieurs régions. Saint-André a récemment fait cette démarche. Elle est ainsi la première commune des P.-O. et la 3e à l'échelle de la région Occitanie. L'application propose trois fonctionnalités de base : le fil d'actualité, l'agenda des événements, la présentation complète de la commune: album photos, liens utiles, équipe municipale, annuaire des services.

La commune qui a adhéré pro-



La mairie abrite une plateforme de démocratie participative.

pose ensuite à tous les habitants de s'inscrire sur le site, pour bénéficier des services interactifs permis par le type d'abonnement auquel elle a souscrit.

Au-delà des informations pratiques et d'actualité qui figurent sur un site dédié communal classique, l'application propose de vraies innovations. En cas de danger collectif ou d'accident, par exemple, une diffusion de message d'alerte est faite à chaque citoyen inscrit, avec affichage sur l'application accompagné de notifications « push » et par courriel. Le maire peut également envoyer des SMS groupés à des listes spécialisées, en fonction de l'intérêt du message. Il peut aussi organiser une consultation citoyenne sur un projet de tra-

vaux ou d'aménagements. Le sondage est effectué de manière anonyme et permet de connaître l'opinion de la population. Les administrés ont la possibilité de transmettre au maire des signalements d'anomalies de fonctionnement d'équipements ou des incidents constatés près de chez eux. L'information est alors traitée en direct et adressée aux services municipaux compétents (services techniques, police...). Les personnes inscrites peuvent suggérer une idée au maire, pour améliorer la vie au sein de la commune. Enfin, une fonctionnalité permet de recueillir les propositions des citoyens qui peuvent participer librement sur un thème donné. Un vote peut être décidé par le maire sur l'adoption d'un projet.

Daniel Verdon